

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025</p>
--	--

Date de convocation : 22/07/2025

Date d'affichage : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Jean-Claude GROUT a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
 Pascal CAILLY a donné pouvoir à Ronald SAHUT
 Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
 Florence COSSARD, excusée
 Dominique CATEL
 Armelle POIRIER

M. Jonathan DESGROISILLES a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET</u> :
En exercice	18	
Présents	12	
Pouvoirs	3	
Votants	15	

Monsieur le Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire Adjoint expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin de pallier le départ en retraite du Chef Cuisinier de la cantine scolaire, prévu le 11 octobre 2025. Trois agents, en accord avec la collectivité, ont demandé à faire évoluer leur fiche de poste, notamment le second de cuisine qui après avoir obtenu son CAP Cuisine, reprendra le poste de Chef Cuisinier à la rentrée prochaine.

Un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe sera donc supprimé à compter du 11 octobre, date de radiation des cadres du cuisinier ; Toutefois, il est nécessaire, dès aujourd'hui, de créer un poste à temps non complet afin de compenser les évolutions de planning de ces 3 agents et pour assurer les missions suivantes :

- Service de plonge au restaurant scolaire
- Accompagnement des enfants dans le bus scolaire
- Entretien des locaux communaux.

Monsieur le Maire Adjoint propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi permanent d'Agent d'Entretien relevant de la catégorie C et du grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17.50/35^{ème}.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, à savoir lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Agent d'entretien, à temps non complet à raison de 17.50/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2025, et selon les modalités décrites ci-dessus.
- D'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2025 de la Commune.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire-Adjoint,

P. LEGOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250728-54-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2025

Publication : 01/08/2025

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28 JUILLET 2025

Grade ou emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaires	Au 1 ^{er} septembre 2025	Temps complet	Temps non complet
Filière administrative							
Rédacteur	B	1	1		1	35h	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		3	35h	
Adjoint administratif	C	1	1		1	35h	
Filière Technique							
Agent de maîtrise principal	C	2	2		2	35h	
Agent de maîtrise	C	0	0		<u>1</u> (CM du 30/6)	35h	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		<u>2</u> (CM du 30/6)	35h	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	4		4	35h	
Adjoint technique	C	11	11		11	35h	
		1	1				22h75
		1			<u>1</u>		17h50
Filière animation							
Adjoint d'animation	C	1	1		1		12h25
Filière médico-sociale							
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1	35h	
Filière sécurité							
Garde-champêtre Chef Principal	C	1	1		1	35h	